

Pensionnés

Coronavirus : Report de la revalorisation des pensions de retraite de base prévue au 1er mai 2020

Domaine(s) :

- Retraite

En 2020, tous les retraités bénéficieront d'une revalorisation de leur retraite de base. Le calcul sera effectué sur l'ensemble de vos retraites, de base et complémentaire, y compris les pensions de réversion.

En janvier : calcul sur un montant net

Pour des raisons techniques, le montant de toutes vos pensions, qui sert au calcul du taux de revalorisation, sera dans un premier temps calculé en net (1).

Dès le 24 janvier 2020

[Voir le calendrier 2020 de paiement des pensions](#) [1]

Montant NET de l'ensemble de vos retraites par mois en 2019	Niveau de revalorisation
Inférieur ou égal à 1 874 €	1 %
Supérieur à 1 874 €	0,3 %

Autres situations	Niveau de revalorisation
Je réside à l'étranger	0,3 %
Je suis parti en retraite fin 2019	0,3 %

En mai : calcul sur un montant brut (Reporté à une date ultérieure)

En mai, les montants de pensions brutes (2) seront disponibles. Le montant définitif de votre pension de base sera donc obtenu à cette date et des régularisations pourront éventuellement être opérées avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 comme suit :

Montant BRUT de l'ensemble de vos retraites	Niveau de revalorisation
Inférieur ou égal à 2000 €	1 %

Supérieur à 2 000 € et inférieur ou égal à 2 008 €	0,8 %
Supérieur à 2 008 € et inférieur ou égal à 2 012 €	0,6 %
Supérieur à 2 012 € et inférieur ou égal à 2 014 €	0,4 %
Supérieur à 2 014 €	0,3 %

ATTENTION

En raison de la crise sanitaire, la seconde opération de revalorisation qui était prévue en mai 2020 est reportée à une date ultérieure.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la nouvelle date de mise en œuvre dès que nous disposerons d'informations précises.

Bien entendu, l'effet rétroactif au 1er janvier 2020 sera maintenu.

(1) *Retraite nette* : retraite après prélèvements sociaux et avant impôt sur le revenu prélevé à la source.

(2) *Retraite brute* : retraite avant prélèvements sociaux ([CSG](#) [2], [CRDS](#) [3], [CASA](#) [4],
prélèvements spécifiques à certains régimes).

Mis à jour le 14/05/20

URL source: <https://www.enim.eu/actualites/coronavirus-report-de-revalorisation-pensions-de-retraite-de-base-prevue-au-1er-mai-2020>